

Direction générale de l'alimentation Sous-direction du pilotage des ressources et des services Bureau des laboratoires 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955	Instruction technique DGAL/SDPRS/2023-553 29/08/2023
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGAL/SDPRAT/N2012-8230 du 21/11/2012 : Laboratoires agréés pour la recherche des phycotoxines dans les mollusques bivalves

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Liste des laboratoires agréés pour la recherche des phycotoxines dans les mollusques bivalves

Destinataires d'exécution

Laboratoires départementaux d'analyse ADILVA LNR : Anses Laboratoire de sécurité des aliments de Maisons-Alfort DD(ETS)PP DAAF/DRAAF DDTM DIRM IFREMER

Résumé : La présente instruction technique actualise les informations relatives au réseau de laboratoires agréés pour la recherche de phycotoxines (ASP, PSP et dosage de toxines lipophiles) dans les mollusques bivalves.

Textes de référence :- Règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29

avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;

- Règlement (CE) n° 2074/2005 de la Commission du 5 décembre 2005 établissant les mesures d'application relatives à certains produits régis par le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil et à l'organisation des contrôles officiels prévus par les règlements (CE) n° 854/2004 du Parlement européen et du Conseil et (CE) n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil, portant dérogation au règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil et modifiant les règlements (CE) n° 853/2004 et (CE) n° 854/2004 ;
- Règlement (UE) n° 15/2011 de la Commission du 10 janvier 2011 modifiant le règlement (CE) n° 2074/2005 en ce qui concerne les méthodes d'analyse reconnues des biotoxines marines chez les mollusques bivalves vivants ;
- Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 999/2001, (CE) n° 396/2005, (CE) n° 1069/2009, (CE) n° 1107/2009, (UE) n° 1151/2012, (UE) n° 652/2014, (UE) 2016/429 et (UE) 2016/2031, les règlements du Conseil (CE) n° 1/2005 et (CE) n° 1099/2009 ainsi que les directives du Conseil 98/58/CE, 1999/74/CE, 2007/43/CE, 2008/119/CE et 2008/120/CE, et abrogeant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 854/2004 et (CE) n° 882/2004, les directives du Conseil 89/608/CEE, 89/662/CEE, 90/425/CEE, 91/496/CEE, 96/23/CE, 96/93/CE et 97/78/CE ainsi que la décision 92/438/CEE du Conseil ;
- Articles L. 202-1 et R. 202-8 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;
- Arrêté du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux ;
- Arrêté du 29 décembre 2009 désignant les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire.

I - Liste des laboratoires agréés

La liste des laboratoires agréés pour le dosage des phycotoxines (toxines ASP, PSP et dosage de toxines lipophiles) dans les mollusques bivalves est consultable sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture :

<https://agriculture.gouv.fr/laboratoires-officiels-et-reconnus-en-alimentation>

Cette liste est mise à jour en tant que de besoin.

II - Laboratoire national de référence

Anses - Laboratoire de sécurité des aliments site de Maisons-Alfort

14, rue Pierre et Marie Curie

94701 MAISONS ALFORT CEDEX

Courriel : lnr.biotoxines.marines@anses.fr Tel : +33 (0)1 49 77 13 50

Le sous-directeur du pilotage
des ressources et des services

Philippe SAPPEY